

INFORMATIONS IMPORTANTES



Ne laissez pas votre pied reposer sur la pédale de frein lorsque le véhicule est en mouvement.



Ne laissez jamais le véhicule en roue libre si le moteur est coupé. Pour obtenir toute l'assistance de freinage, le moteur doit être en marche. Bien que les freins continuent de fonctionner lorsque le moteur est arrêté, une pression beaucoup plus importante est nécessaire pour les activer.



Si le témoin de frein rouge s'allume, arrêtez le véhicule dès que possible en prenant toutes les précautions nécessaires et demandez l'aide d'un technicien qualifié.



Ne placez jamais de tapis de sol non approuvé ou tout autre objet qui pourrait faire obstruction sous la pédale de frein. Cela réduirait la course de la pédale et l'efficacité de freinage.

Lorsque vous conduisez sous de fortes averses ou dans de l'eau, l'efficacité de freinage peut être altérée. Dans ces conditions, nous vous recommandons de freiner légèrement et de manière intermittente pour sécher les freins.

PENTES RAIDES

Un véhicule immobilisé sur une pente raide et glissante risque de glisser même avec les freins activés. Sans la rotation des roues, l'ABS ne peut pas déterminer le mouvement du véhicule.

Pour compenser ce phénomène, relâchez brièvement les freins pour permettre aux roues de tourner. Puis freinez à nouveau pour permettre à l'ABS de prendre le contrôle de la situation.

RÉPARTITION ÉLECTRONIQUE DE LA FORCE DE FREINAGE (EBD)

L'EBD contrôle l'équilibre des forces de freinage appliquées sur les roues avant et arrière pour une efficacité de freinage optimale.

Si la charge du véhicule est légère (le conducteur est seul dans le véhicule, par exemple), l'EBD réduit la force de freinage appliquée sur les roues arrière. Si la charge du véhicule est importante, l'EBD augmente alors la force de freinage appliquée sur les roues arrière.

Si le système EBD présente un défaut, le témoin de freinage ambre s'allume et un message d'avertissement associé s'affiche. Voir **57, FREIN (ROUGE)**. Arrêtez progressivement le véhicule dès que vous pouvez le faire sans danger et demandez l'aide d'un technicien qualifié.

AIDE AU FREINAGE D'URGENCE (EBA)

En cas de freinage brutal, l'EBA augmente automatiquement la force de freinage au maximum pour permettre un arrêt rapide du véhicule. Si le conducteur freine doucement mais que le système de freinage antiblocage des roues (ABS) commande les roues avant comme le dictent les conditions, le système EBA augmente la force de freinage pour appliquer la prise de contrôle ABS sur les roues arrière.

Le fonctionnement de l'EBA est interrompu dès que la pédale de frein est relâchée.

Les véhicules équipés du régulateur de vitesse adaptatif (ACC) disposent également du système d'aide au freinage d'urgence avancé. Voir page **149, ASSISTANCE AU FREINAGE D'URGENCE AVANCEE**.

Si le système EBA présente un défaut, le témoin de freinage ambre s'allume et un message d'avertissement associé s'affiche. Voir page 57, **FREIN (ROUGE)**. Conduisez prudemment, évitez tout freinage brusque et consultez un technicien qualifié.

FREINAGE D'URGENCE AUTONOME (AEB)



Le système AEB n'a qu'une fonction d'assistance à la conduite. Il appartient au conducteur de conduire avec prudence et attention, de façon à assurer la sécurité du véhicule, de ses occupants et des autres usagers de la route. Le conducteur doit rester vigilant envers la signalisation routière, les marquages routiers, les situations potentielles de freinage d'urgence, et agir en conséquence.



Tous les passagers du véhicule doivent boucler leur ceinture de sécurité et ce, quelle que soit la longueur du trajet effectué. Le non-respect de cette consigne augmente le risque de blessures graves ou mortelles en cas d'accident.

Remarque : le système AEB est disponible en option sur certains marchés.

Remarque : l'installation du système AEB varie en fonction du marché et du modèle.

Le système AEB utilise les caméras orientées vers l'avant, situées au-dessus des rétroviseurs, pour identifier un risque de collision. L'AEB et l'avertissement de collision avant sont activés chaque fois que le véhicule est sous tension, mais ils peuvent être désactivés via le menu du panneau d'instruments. Voir 53, **MENU DU PANNEAU D'INSTRUMENTS**.

Remarque : afin que le système AEB fonctionne correctement, assurez-vous que le pare-brise est propre et que le champ de la caméra n'est pas obstrué par des étiquettes, des autocollants ou tout autre objet.

AEB est fourni pour atténuer la gravité, et dans certains cas éviter une collision arrière entre le véhicule hôte et d'autres véhicules situés devant lui.

Lorsqu'un risque de collision est détecté, un avertissement de collision à l'avant apparaît sur l'afficheur de messages. Si vous ne prenez pas les mesures pour éviter la collision et que celle-ci est inévitable, les freins sont actionnés automatiquement. Après un arrêt du véhicule, les freins ne seront actionnés que pendant quelques secondes.

Si le système AEB a commencé à s'engager, le conducteur peut neutraliser son fonctionnement par une sollicitation de la direction ou de la pédale d'accélérateur, ce qui provoque la désactivation de l'AEB. Ceci assure que le conducteur reste en totale maîtrise du véhicule.

Remarque : l'efficacité du système dépend de la condition du revêtement de chaussée, de l'état des pneus du véhicule, du système de freinage et de la vitesse du véhicule.

Le système AEB ne fonctionne pas si :

- Le véhicule négocie un virage serré.
- Le contrôle dynamique de la stabilité (DSC) est désactivé.
- Les caméras sont sales ou obstruées.
- La vitesse du véhicule est inférieure à 5 km/h (3 mi/h) ou supérieure à 80 km/h (50 mi/h).
- Quand la visibilité est faussée en raison de conditions météorologiques difficiles (par exemple forte pluie, brouillard, neige, etc.).

Remarque : Lors du premier démarrage du véhicule, l'AEB peut nécessiter une courte période d'initialisation avant d'être totalement opérationnel. Cela est confirmé par un message d'avertissement qui apparaît sur l'afficheur de messages. Pendant cette période, l'efficacité du système AEB est limitée.

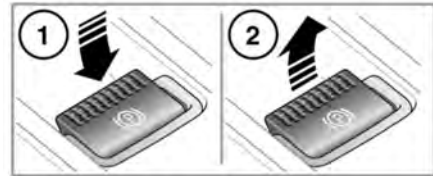
Remarque : La caméra de détection de l'AEB ne peut pas fonctionner correctement si les températures ambiantes sont très élevées. Dans ces conditions, le système ne fonctionne pas et un message d'avertissement indiquant que l'AEB est indisponible apparaît sur l'afficheur de messages. Lorsque la température de la caméra de détection revient à sa température de fonctionnement, le message d'avertissement disparaît et l'AEB reprend son fonctionnement normal.

Remarque : Si le pare-brise du véhicule est remplacé ou si la caméra située au-dessus du rétroviseur est déplacée ou remplacée, l'AEB devra être ré-étalonné. Contactez un distributeur/réparateur agréé.

FREIN DE STATIONNEMENT ÉLECTRIQUE (EPB)

- ❗ Le frein de stationnement est appliqué sur les roues arrière. Par conséquent, la sécurité du stationnement du véhicule ne peut être assurée que si ce dernier repose sur une surface dure et stable.
- ❗ Sachez que l'efficacité de l'EPB peut diminuer si les roues arrière du véhicule ont roulé dans la boue ou l'eau.

Remarque : si vous utilisez constamment le véhicule dans des conditions difficiles, un entretien et un réglage approfondis de l'EPB sont nécessaires. Consultez un distributeur/réparateur agréé.



E 162703

1. Mettez le contact et appuyez sur la pédale de frein et sur le commutateur d'EPB. Cette opération permet de désactiver l'EPB.
2. Une fois le véhicule immobilisé, tirez le commutateur d'EPB vers le haut et relâchez-le pour actionner l'EPB. Le témoin de frein de stationnement s'allume pour indiquer que l'EPB est actionné. Voir **58, FREIN DE STATIONNEMENT (ROUGE)**.

Si vous actionnez le commutateur EPB alors que le véhicule roule à moins de 3 km/h (2 mi/h), le véhicule s'arrête brusquement. Les feux stop ne s'allument pas.

- ❗ Le fait de conduire avec l'EPB ou d'utiliser l'EPB de façon répétée pour faire ralentir le véhicule peut provoquer de graves détériorations du système de freinage.

En cas d'urgence, si vous tirez le commutateur EPB vers le haut en le maintenant dans cette position alors que le véhicule roule à plus de 3 km/h (2 mi/h), la vitesse du véhicule diminue progressivement tant que vous ne relâchez pas la pédale d'accélérateur. Le témoin des freins s'allume, accompagné d'un signal sonore, et un message d'avertissement apparaît sur l'afficheur. Les feux stop s'allument.

Si le véhicule est à l'arrêt avec l'EPB actionné et la transmission engagée en marche normale ou en marche arrière, appuyez sur la pédale d'accélérateur pour desserrer progressivement l'EPB et permettre au véhicule de partir en douceur.

Remarque : *la désactivation automatique de l'EPB n'est possible qu'une fois que le conducteur a fermé sa porte ou attaché sa ceinture de sécurité.*

Lorsque la transmission automatique quitte la position de stationnement (P) alors que l'EPB est actionné, ce dernier est automatiquement desserré de manière à permettre un démarrage en douceur.

Si le système détecte un défaut de l'EPB, le témoin de freinage orange s'allume et un message apparaît sur l'afficheur de messages.

Si le système détecte un défaut lorsque l'EPB fonctionne, le témoin de frein de stationnement rouge clignote et un message apparaît sur l'afficheur.

Remarque : *Le témoin de freinage rouge reste allumé pendant au moins 10 secondes après la coupure du contact.*

SIGNAL D'ARRÊT D'URGENCE (ESS)

L'ESS allume automatiquement les feux de détresse pendant un freinage d'urgence pour avertir les autres usagers de la route et réduire ainsi le risque de collision.

AIDE AU DÉMARRAGE EN CÔTE

L'aide au démarrage en côte s'active lors du départ du véhicule arrêté dans une côte. Lorsque vous relâchez la pédale de frein, l'aide au démarrage en côte réduit doucement la pression sur le frein pour que le véhicule démarre sans reculer.

En cas de défaut du système d'aide au démarrage en côte, le témoin de désactivation (orange) du contrôle dynamique de la stabilité (DSC) s'allume et un message apparaît sur l'afficheur de messages. Voir **59, CONTRÔLE DYNAMIQUE DE STABILITÉ (DSC) DÉACTIVÉ (ORANGE)**.